

**PRIX DES ANNONCES :**  
 Annonces, la ligne, fr. 0.50; — Ann. financ. (avis d'ass. de soc.), la ligne, fr. 1.00; — Nécrologie, la ligne, fr. 1.00; — Faits divers (m), la ligne, fr. 1.25; — Faits divers (c), la ligne, fr. 1.50; — Chron. locale, la ligne, fr. 2.00; — Réparations judiciaires, la ligne, fr. 2.00.

**Administration et Rédaction :**  
 37-39, rue Fossés-Fleuris, Namur

**Bureaux de 11 à 1 h. et de 3 à 5 h.**

Les articles n'engagent que leurs auteurs. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

# L'Echo de Sambre & Meuse

**PRIX DES ABONNEMENTS :**  
 1 mois, fr. 2.50 — 3 mois, fr. 7.50

Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les bureaux et les facteurs des postes.

Les réclamations concernant les abonnements doivent être adressées exclusivement aux bureaux de poste.

**J.-B. COLLARD, Directeur-Propriétaire**

La « Tribune Libre » est largement ouverte à tous.

## DEMAIN

### DEMAIN

Quelle sera la destinée future de la Belgique ? C'est la question angoissante que se posent tous ceux qui ont au cœur l'amour de notre patrie.

D'une part, nous avons l'action séparatiste qui divise la Belgique en deux Etats autonomes ; la Flandre et la Wallonie unies par un lien fédéral, à l'intérieur de nos anciennes frontières. Voilà pour la forme intérieure, mais quelle sera la situation de notre pays quant à ses relations extérieures.

Nous avons vu récemment que nos chemins de fer, nos canaux, nos ports et nos côtes constituent pour l'Europe Centrale l'outlet de son exportation et que si l'usage de notre outillage économique lui est interdit toute expansion lui est défendue. C'est sa situation géographique qui le veut ainsi et c'est ce qui explique la grande prospérité dont Bruges et Anvers jouirent au moyen âge, lorsque les Hanséates y avaient établi leurs comptoirs et y apportaient leurs richesses.

Cela explique aussi la déchéance dont ces villes furent frappées, lorsque le port de Bruges s'ensabla et qu'à la suite des nombreuses exactions dont ils étaient victimes les Hanséates abandonnèrent Anvers, pour donner la préférence à Brême, Hambourg et Lübeck.

Vint alors la triste période des guerres de religions, qui se continua par la domination de la maison d'Autriche et successivement pesa sur nous le joug de l'Espagne, de l'Autriche, de la France et finalement de la Hollande.

Les puissances se disputaient notre petit pays et à chaque fois on lui enlevait un lambeau. Comme aujourd'hui, la possession de la Belgique était l'enjeu de la guerre.

Après 1830, les hommes d'Etat hollandais qui connaissaient l'importance qu'avait pour nous le libre accès de la mer et l'essor qu'Anvers prendrait au détriment d'Amsterdam, eurent soin de nous fermer l'Escaut.

Frère Orban parvint à conclure enfin avec la Hollande le rachat de notre fleuve national et dès ce jour, Anvers vit renaitre sa splendeur et devint la ville la plus riche, la plus commerciale et la plus artistique de notre pays. De grands travaux de rectification du fleuve étaient projetés et devaient être mis à exécution à bref délai. Anvers constituait par sa position le port intérieur le plus favorable du monde entier.

De nouveau les Occidentaux y avaient établi des maisons de commerce devenues si importantes que lors du dernier recensement, les 200 principales firmes de la ville étaient 200 firmes allemandes. Les belges, toujours routiniers et manquant d'initiative, s'étaient laissés évincer sur leur propre marché par les allemands. Ces derniers y ont engagé de grands capitaux et ils ont le plus grand intérêt à conserver Anvers sous leur domination.

Anvers est non seulement le premier port du monde, mais Anvers, par sa banlieue, est devenu un centre industriel des plus importants ; les chantiers de construction d'Hoboken et de Merxem sont connus dans le monde entier. La découverte de gisements houillers en Campine vient lui donner une importance encore plus considérable.

Ses communications directes avec la mer, par l'Escaut et par le canal de Gand à Bruges en font un point stratégique d'une importance vitale pour l'Allemagne. Ce sont la possession d'Anvers et de Zeebrugge qui lui ont permis de donner une si terrible ampleur à sa guerre sous-marine.

On doit comprendre à présent, qu'à moins d'être battue à plate couture et réduite à merci, plus jamais l'Allemagne ne consentira à laisser retomber la Belgique sous l'influence de son ennemi mortelle, l'Angleterre, car ce n'est rien moins que le début d'un duel à mort entre l'Angleterre qui veut maintenir sa prédominance mondiale et l'Allemagne qui ne prétend pas voir limiter son essor auquel nous assistons.

Que l'Allemagne soit réduite à merci, c'est une hypothèse que les événements militaires ne font guère prévoir. Tout au plus, ses adversaires peuvent-ils espérer dans la situation actuelle que les armées de l'Entente parviendront à lui résister suffisamment pour la décider à consentir une paix par compromis.

C'est ce jour que se décidera le sort de la Belgique future. Nous venons de voir toute l'importance que notre pays offre, tant au point de vue stratégique qu'au point de vue économique, pour nos occupants et on peut être persuadé que tenant la Belgique, ils la tiendront bien et ne consentiront à l'évacuer que lorsqu'ils auront reçu toutes garanties pour la sauvegarde de leur sécurité et de leurs intérêts.

C'est là le secret de l'avenir. C. F.

### EN RUSSIE.

Moscou, 7 juillet. — Voici quelques détails au sujet de l'attentat contre le ministre d'Allemagne :

Pour être certains d'avoir accès auprès du ministre, les deux assassins s'étaient procurés des papiers qui affirmaient leur qualité de membres de la commission chargée de combattre la contre-révolution.

Reçus par M. von Mirbach, ils lui dirent qu'ils venaient l'entretenir au sujet du procès d'un officier de Bucarest qu'ils prétendaient être un parent éloigné du ministre et que celui-ci ne connaissait même pas personnellement. Ce disant, les meurtriers lui mirent sous les yeux les pièces du procès.

Ce n'est qu'après un certain temps qu'ils sortirent leurs revolvers et qu'ils tirèrent sur le comte Mirbach, le conseiller de légation Riezler et le lieutenant Maller.

Leur coup fait, ils sautèrent par la fenêtre et jetèrent des grenades à main dans la direction du ministre déjà blessé.

Aucun autre membre de la légation ne fut atteint. Les meurtriers s'enfouirent dans une auto qui les attendait et sur laquelle la garde, surprise, tira vainement des coups de fusil.

Aussitôt qu'ils eurent connaissance de l'attentat, MM. Chitchérine et Karachov vinrent à l'ambassade exprimer leurs regrets et leurs condoléances en affirmant qu'il était plutôt dirigé contre les bolchevistes que contre l'Allemagne.

MM. Lénine et Swerdlow, président du Comité central exécutif, sont venus ensuite à la légation, où ils donnèrent l'assurance que l'impossible serait fait pour découvrir et punir les coupables.

On a su depuis que les meurtriers s'étaient réfugiés dans le quartier général des socialistes révolutionnaires de gauche, dans une maison qui a été aussitôt cernée par les troupes.

Moscou, 7 juillet. — Les socialistes-libéraux de gauche ayant été convaincus d'être les auteurs de l'assassinat du comte von Mirbach, leurs représentants ont été arrêtés et enfermés au théâtre.

Dans la ville, des combats ont eu lieu en différents endroits entre les contre-révolutionnaires et les bolchevistes, dans lesquels ces derniers ont momentanément le dessus.

Tous les membres de la légation allemande, ainsi que les diverses autorités allemandes, sont indemnes.

Berlin, 8 juillet. — L'ambassadeur de Russie à Berlin, a communiqué à la Presse une déclaration disant qu'aucune information propre n'a été reçue jusqu'à présent par l'ambassade au sujet de l'attentat contre le comte Mirbach, à Moscou, la ligne directe qu'elle possède avec Moscou étant interrompue depuis trois jours.

La nouvelle du meurtre a profondément ému l'ambassadeur qui, malgré sa grave indisposition, est allé immédiatement présenter ses condoléances au gouvernement.

On considère l'attentat comme un acte de terrorisme, comme il s'en rencontre dans tous les pays et à toute époque.

Cependant, aux heures les plus sombres du tsarisme, le parti bolcheviste n'a jamais eu recours à cette arme.

Le gouvernement russe s'efforcera par tous les moyens de combattre ces méthodes d'action ; le gouvernement ayant été surpris par les événements, il se pourrait que cet acte de terrorisme entraîne des résultats imprévus.

L'ambassadeur est convaincu que cet incident regrettable n'aura aucune influence sur les bonnes relations entre l'Allemagne et la Russie.

Moscou, 7 juillet. — L'état de siège a été proclamé à Moscou. Les bolchevistes ont reconquis la station téléphonique et télégraphique, dont les socialistes révolutionnaires de gauche s'étaient emparés la nuit.

Moscou, 7 juillet. — Dans la journée d'hier, les révolutionnaires sociaux de gauche, bombardés par l'artillerie dans leur quartier général, ont envoyé des parlementaires.

Les bolchevistes ont exigé leur soumission sans conditions. La démarche que les révolutionnaires sociaux avaient faite pour s'assurer l'appui des chemins de fer a échoué.

Le bruit qui avait couru de grèves survenues à Pétrograd, à Jaroslaw et dans diverses autres villes est démenti officiellement.

Pendant la nuit d'hier, les révolutionnaires de gauche ont lancé un manifeste accusant le groupe des terroristes de leur parti de l'assassinat du comte von Mirbach. Leurs chefs arrêtés, parmi lesquels se trouve une femme, M<sup>me</sup> Spiridonova, ont avoué que l'attentat a été commis au su et du consentement de la direction du parti, qui y voyait un moyen d'amener la dénonciation du traité de paix de Brest-Litovsk.

Leur mot d'ordre et de ralliement était : Guerre à l'Allemagne; c'est le choix de cette consigne qui a éloigné d'eux nombre de partisans, et grâce à lui probablement que les bolchevistes pourront conserver le pouvoir à Moscou. L'enquête a révélé aussi que l'assassinat avait été préparé de longue main.

Bâle, 7 juillet. — D'après une dépêche de l'Agence Havas, M. Lénine a décrété la création d'un conseil de guerre, spécialement chargé de la répression du mouvement tchéco-slovaque.

De ce conseil font partie le général Mouraviev, qui a été mis en liberté, ainsi que deux membres du commissariat de la guerre.

Vienne, 8 juillet. — On mande de Novorossisk que les bolchevistes ont coulé 36 navires marchands dans le port.

Les Turcs ont occupé la côte de la mer Noire jusqu'à Tuapse et rétabli la navigation avec Batoum.

Dans la direction de Tiflis, ils ont occupé la gare de Sandred, à l'Ouest de Kutais.

Moscou, 7 juillet. — Le vice-président du Comité exécutif du Soviet d'Ékaterinenbourg a informé télégraphiquement le Conseil des commissaires du peuple que les nouvelles concernant l'assassinat de l'ex-tsar constituaient un des mensonges habituels des agents provocateurs.

Stockholm, 7 juillet. — On mande de Helsingfors que le gouvernement finlandais n'a pas, comme le voudrait l'Entente, l'intention de publier une nouvelle déclaration de neutralité, mais qu'il continuera, comme par le passé, à observer une neutralité correcte.

Il n'enverra pas de troupes dans la Karélie russe ; les troupes qui se trouvent à la frontière de cette province n'y ont été envoyées que par mesure de précaution.

Copenhague, 7 juillet. — D'après une nouvelle d'Helsingfors, le Sénat a décidé de rappeler les classes de 1892 à 1896, qui avaient été renvoyées dans leurs foyers ; la raison en est la situation troublée de la Finlande septentrionale.

### COMMUNIQUÉS OFFICIELS

« L'Echo de Sambre & Meuse » publie le communiqué officiel allemand de midi et le dernier communiqué français, douze heures avant les autres journaux

#### Communiqués des Puissances Centrales

Berlin, 9 juillet.

Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Groupe d'armées du Kronprinz Rupprecht de Bavière

Au Sud du canal de La Bassée, nous avons refoulé des attaques partielles à plusieurs reprises renouvelées ; sur la rive Nord de la Somme, des poussées puissantes de l'ennemi ont été rejetées.

Dans ces secteurs, la lutte d'artillerie s'est maintenue vive et a parfois pris une grande intensité de part et d'autre de la Somme.

Groupe d'armées du Kronprinz impérial.

A l'Ouest d'Antheuil (au Sud-Ouest de Noyon), ce matin, après un feu intense, des attaques locales de l'adversaire ont pris naissance.

Dans la forêt de Villers-Cotterets, des attaques de détails françaises se sont écroulées dans notre zone de combat.

Hier, nous avons descendu 18 avions ennemis.

Le lieutenant Billik a abattu ses 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup>, le lieutenant Friedrich son 21<sup>e</sup> adversaires.

Berlin, 8 juillet. — Officiel.

Dans l'après-midi du 6 juillet, à l'embouchure de la Tamise, des escadrilles d'hydravions du corps de la marine, commandées par le premier lieutenant de réserve Kristiansen et le lieutenant de réserve Becht, ont fortement arriéré, à coups de bombes et de mitrailleuses, les sous-marins anglais « C. 25 » et « B. 51 ».

Des contre-torpilleurs ennemis ont tenté de remorquer les deux sous-marins.

Le « C. 25 » somrait lorsqu'il a été vu pour la dernière fois.

Vienne, 7 juillet. — Officiel.

Nos positions dans le Delta du Piave ne pouvant être tenues qu'au prix de sacrifices très importants, nous avons replié celles de nos troupes qui les défendaient sur notre position établie sur la digue sur la rive orientale du bras principal du fleuve.

Ce mouvement a été exécuté la nuit du 5 au 6 juillet. Hier midi, l'ennemi a tité le terrain jusqu'au fleuve.

A l'est du mont Pertica, le vaillant régiment d'infanterie n° 79 a repoussé, au cours de sanglants combats, des attaques italiennes.

En Albanie, entre le Devoli et l'Osun, des Français et des Italiens ont attaqué nos positions de montagne.

Au cours des combats, l'ennemi avait réussi à remporter des avantages sur deux points ; ils lui ont été arrachés par nos contre-attaques.

Vienne, 8 juillet. — Officiel de ce midi :

Le combat pour la possession des positions du Casson, situées à l'est du mont Pertica, a continué jusque dans l'après-midi. Sept fois, le vaillant régiment ottocanien n° 17 a contre-attaqué l'ennemi avant de parvenir à briser complètement son attaque et de la faire refluer définitivement dans ses tranchées.

Le commandant du régiment des Ottocaniens, le colonel-lieutenant Charles Scholler, a trouvé la mort des héros à la tête de ses braves.

Pour le reste, pas d'opération importante à signaler au Sud-Ouest.

En Albanie, la forte aile occidentale des Italiens a attaqué sur le cours moyen et sur le cours inférieur de la Vojsa.

Dans la vallée du fleuve, nous avons replié nos troupes avancées sur notre position principale.

Sofia, 5 juillet. — Officiel.

Sur le front en Macédoine, au Nord de Bitola, sur plusieurs points du front sur les deux rives du Vardar, canonnade réciproque, très violente à certains moments.

Dans la plaine qui s'étend devant nos positions établies à l'Est de Serres, engagements entre patrouilles.

Dans la boucle de la Czerna, après un combat aérien, un avion français a été forcé à atterrir à l'arrière de nos lignes.

Sofia, 6 juillet. — Officiel.

Sur le front en Macédoine, dans la boucle de la Czerna et à l'Ouest du Dobropolje, courtes attaques réciproques d'artillerie.

Au Sud de Geyveli, notre artillerie a incendié des dépôts de munitions ennemis.

Dans la vallée de la Strouma, grande activité aérienne.

Constantinople, 6 juillet. — Officiel.

Sur tout le front en Palestine, opérations peu importantes.

Rien d'important à signaler des autres théâtres de guerre.

Constantinople, 6 juillet. — Officiel.

Sur le front en Palestine, dans le secteur de la côte, une attaque, de reconnaissance ennemie a été aisément repoussée.

Sur tout le front, faible duel d'artillerie seulement. Sur les autres fronts, rien de particulier à signaler.

Ce matin, 5 avions ennemis ont attaqué la ville de Constantinople. Grâce à nos mesures de défense, les dégâts sont minimes.

Paris, 8 juillet (3 h.).

Nuit marquée par quelques actions d'artillerie entre la forêt de Villers-Cotterets et la Marne, sans actions d'infanterie.

Paris, 8 juillet (11 h.).

Au Sud de l'Aisne, nos troupes ont attaqué ce matin les positions allemandes aux abords de la forêt de Setg, dans la région au Nord-Ouest de Longpont, sur un front de trois kilomètres environ, elles ont réalisé une progression de douze cents mètres, enlevé la ferme de Chavigny, les croupes au Nord et au Sud de cette ferme.

Le chiffre des prisonniers valides faits par

elles a actuellement dénombré est de trois cent quarante-sept dont quatre officiers.

AVIATION. — Dans les journées du 6 et du 7 juillet, quatorze avions allemands ont été abattus ou mis hors de combat et deux ballons captifs incendiés par nos équipages.

Nos bombardiers ont jeté vingt-huit tonnes de projectiles au cours de leurs expéditions de nuit dans la région de Fismes, Hirson, Fère-en-Tardenois, Sunagne-Lucquy, etc.

Il résulte des annotations récemment établies que le lieutenant Leps a abattu les 31 mai, 10 et 13 juin 1918, ses dixième, onzième et douzième appareils (ce pilote a jusqu'à ce jour à son actif sept avions et cinq drachens) ; l'adjudant Masinovitch a abattu les 1<sup>er</sup> juin, 15 juin et 1<sup>er</sup> juillet, ses dixième, onzième et douzième avions ; l'adjudant Moutrier a abattu les 7 juin et 17 juin, ses dixième et onzième appareils (neuf avions et deux drachens) ; le sous-lieutenant Boyau a abattu, le 1<sup>er</sup> juillet, son vingtième appareil, le 5 juillet, ses vingt-unième et vingt-deuxième appareils ; il compte quatorze drachens et huit avions officiellement homologués.

Enfin, deux pilotes disparus en juin comptaient : l'adjudant Guette, dix avions ; le sergent Baylies, douze avions.

Londres, 8 juillet. — Officiel.

Cette nuit, les troupes australiennes ont avancé leurs lignes sur un front de 2,000 mètres au Nord-Est de Villers-Bretonneux.

Des troupes du Lancashire ont prononcé une attaque réussie près de Hinges et ont fait des prisonniers.

Rome, 6 juillet. — Officiel.

Sur la Piave inférieure, notre pression continue à s'exercer avec efficacité.

Hier, après avoir de nouveau brisé l'opiniâtre résistance de l'ennemi, nous avons atteint la rive droite de la nouvelle Piave depuis les hauteurs de Grisolera jusqu'aux bouches du fleuve.

Nous avons fait 400 prisonniers, dont 6 officiers. Une énergique contre-attaque que l'ennemi a tentée plus au Nord dans la direction de Chiesa-Nuova, a été enrayée après un violent combat.

Une autre violente attaque dirigée contre nos positions près de Porte di Salton (au Nord-Est du Grappa) a échoué, de même que des assauts tentés par des patrouilles contre le Cornone (Sasso Rosso).

Nos aviateurs ont été très actifs. Ils ont bombardé des concentrations de troupes ennemies sur la rive gauche de la Piave inférieure.

Deux avions ennemis ont été descendus. Après un combat acharné, et qui a, bien que rendu très pénible par les difficultés du terrain, duré cinq jours, l'ennemi a été complètement repoussé cette après-midi sur la rive droite de la nouvelle Piave.

La conquête de tout le terrain côtier que l'ennemi avait occupé entre Capo Sile et la Piave, et qu'il avait tenu en mettant en œuvre depuis le mois de novembre tous les moyens dont il disposait, couronne brillamment la victoire que nous avons remportée au cours de la grande campagne dont cette offensive a marqué le début et à l'issue de laquelle se trouve agrandi le terrain d'où nous partions pour reprendre la Vénétie.

Washington, 6 juillet. — Le département de la marine annonce que le navire de transport « Covington » (46,339 tonnes), l'ancien paquebot « Cincinnati », de la Hapag, a été coulé pendant la nuit de lundi dans la zone de guerre tandis qu'il rentrait en Amérique.

Six hommes de son équipage manquent à l'appel. Il n'y avait pas de passagers à bord.

Le « Covington » a flotté jusque mardi avant de sombrer ; personne à bord n'a aperçu de sous-marin.

Copenhague, 7 juillet. — On annonce de Göteborg la prochaine reprise d'un service de passagers entre la Suède et l'Amérique.

Le vapeur « Stockholm » de la ligne suédoise-américaine, partira de Göteborg vers le 1<sup>er</sup> septembre, puis régulièrement un autre toutes les sept ou huit semaines.

Berlin, 8 juillet. — Officiel : Le manque de tonnage contraind nos ennemis à chercher par tous les moyens un remède à la situation. De vieux bâteaux et des voiliers hors d'usage sont retapés tant bien que mal, et remis en service comme navires de mer.

Dernièrement, un de nos sous-marins a rencontré un convoi de navires parmi lesquels se trouvaient quelques vaisseaux de ligne dégrésés employés comme navires marchands ; or, on sait qu'un vaisseau de guerre est le navire de commerce le plus imparfait qu'on puisse imaginer.

Ses chambres de machines ni ses chaudières ne sont construites pour cet usage.

Quelles que soient les transformations qu'on leur fasse subir, jamais un vaisseau de guerre ne pourra faire office d'un navire destiné au transport de marchandises. Dans ces conditions, si nos ennemis persistent à employer de vieux vaisseaux de guerre pour le transport, cela prouve que l'action de nos sous-marins a atteint des résultats certains.

Dernières dépêches

Dépêches de l'Agence Wolff. (Service particulier du journal).

Berlin, 9 juillet (officiel). — Dans la zone barrée autour de l'Angleterre, nos sous-marins ont coulé 17,000 tonnes brut de céréales marchande ennemie.

La part principale de ces succès est due au sous-marin commandé par le lieutenant-capitaine von Rabenau (Reinhard) qui au large de la côte orientale de l'Angleterre a détruit 6 vapeurs naviguant en majeure partie au milieu de convois puissamment protégés.

Moscou, 8 juillet. — A Moscou, les combats se sont développés jusqu'à présent en faveur des bolchevistes.

Londres, 8 juillet. — Le « Times » apprend de Tokio en date du 1<sup>er</sup> juillet :

Le Conseil des feld-marchaux et amiraux a voté le projet de la coopération de la marine avec l'armée et accepté par principe l'augmentation de l'armée à 21 corps d'armées, c'est-à-dire à 42 divisions ou 136 régiments.

Londres, 8 juillet. — Un radio russe dit que le mouvement contre-révolutionnaire des socialistes révolutionnaires de la Gauche à Moscou a été supprimé et que plusieurs centaines d'arrestations ont été opérées.

### DÉPÊCHES DIVERSES

La Haye, 7 juillet. — Du Bureau de Correspondance :

— La reine Wilhelmine a reçu cette après-midi les délégués allemands et anglais à la Conférence où se discute l'échange de prisonniers de guerre. Les délégués ont été présentés à Sa Majesté par le ministre d'Allemagne et le ministre d'Angleterre.

Christiania, 8 juillet. — M. Terentschenko, qui réside à Bergen depuis qu'il s'est enfui de Russie, a l'intention d'aller retrouver M. Kerenski à Londres. Il a écrit court que M. Kerenski voudrait réunir à Paris ses anciens collègues et préparer, avec aide de l'Entente, une opération contre les bolchevistes en prenant Vladivostok comme point d'appui.

Paris, 7 juillet. — Le « Temps » apprend de Madrid que, d'après des nouvelles officielles venues du Portugal, des échauffourées se sont produites à Lisbonne entre partisans et adversaires du gouvernement, à la suite d'un discours du professeur Coimbra.

Une personne a été tuée ; plusieurs autres ont reçu des blessures.

Deux cent quarante-trois manifestants ont été arrêtés, et la police a saisi une quantité d'armes.

La Haye, 7 juillet. — Les nouvelles très rares qui arrivent de l'Afrique du Sud semblent causer de l'inquiétude en Angleterre.

Le « Manchester Guardian » réclame de plus amples renseignements sur les troubles qui ont eu lieu dans le Sud-Africain.

Paris, 8 juillet. — Les prisonniers politiques incarcérés à la prison de la Santé, MM. Caillaux, Humbert et Turmal notamment, se plaignent d'être exposés sans protection au danger des attaques aériennes allemandes.

On a refusé de faire droit à leur demande d'être logés dans les caves de la prison.

Toutefois, comme pendant les bombardements, ils souffrent de fortes émotions nerveuses aggravées encore par l'isolement, on envisage maintenant le transfert de M. Caillaux et des autres prisonniers à la prison de Poitiers.

Berlin, 8 juillet. — On mande de Genève au « Berliner Lokal Anzeiger » :

— Avant que fût parvenue la nouvelle de l'assassinat du comte Mirbach, M. Kerenski avait communiqué au « Petit Parisien » ce qu'il savait de l'extrême activité du comte Mirbach en Russie, où son influence personnelle était devenue en ces derniers temps illimitée.

Il projetait des réformes radicales auxquelles l'Entente avait le plus grand intérêt à s'opposer. M. Kerenski ajoutait qu'il se réservait de donner à ce sujet des détails circonstanciés au gouvernement français.

Vienne, 7 juillet. — Le chef des partis nationaux allemands et le président du Club polonais ont conféré hier en présence de M. Twardowski, ministre pour la Galicie.

Il a été décidé que des négociations seraient engagées le 9 juillet entre le Club polonais et les partis allemands pour constituer une majorité à la Chambre des députés.

Moscou, 8 juillet. — Le Sénat finlandais a voté la mise en liberté immédiate de MM. Kamenex et Kovanko.

Berlin, 8 juillet. —

# Petites Chroniques

## DE-CI, DE-LA

Le célèbre explorateur Amundsen vient de partir de Christiania pour un voyage au Pôle Nord.

Heureux homme ! J'aurais donné beaucoup, bien que je sois frileux, pour accompagner l'expédition et faire la connaissance des banquises boréales et des pingouins.

Cela me changerait un peu des citoyens des pays habités et tumultueux, des patriotes et des extrémistes.

J'aime à croire, en effet, que la folie guerrière ne sévit pas dans ces régions heureuses, qu'elles ne sont pas hantées par les accapareurs et autres malfidèles ; qu'on n'y lit pas les communiqués de guerre ni les discours belliqueux dont on nous fatigue le tympan ; que M. Compère-Morel n'y a fait aucun adepte et qu'on ignore, là-bas, profondément les prétexes que les hommes ont choisis pour se ruier les uns contre les autres, sous couleur de sauver la civilisation et de la préserver des guerres futures.

Et pourtant, qui sait ? Qui nous dit que M. Amundsen et ses compagnons ne trouveront pas la faune des régions polaires divisées en deux clans, qu'ils ne seront pas reçus par des délégations des animaux de la bas qui leur reprocheront, au nom des grands principes, de conserver vis-à-vis des belligérants une lâche neutralité et de s'intéresser aux choses du Pôle au moment où l'humanité se livre à cette besogne passionnante de faire couler des ruisseaux de sang !

Qui pourrait affirmer que les pingouins, chers à Anatole France, ne préparent pas l'envoi sur les champs de bataille d'un millier d'aéroplanes de leur fabrication aggravés d'une nouvelle armée sortie de terre ?

Qui oserait se porter garant que dans cinq ans, au retour de M. Amundsen, il ne se trouvera pas ici des hommes politiques qui nous exciteront à continuer la guerre jusqu'à l'arrivée de ces contingents ?

Il faut s'attendre à tout de nos jours, même aux plus invraisemblables sottises.

P. R.

## Un Kerenski de contrebande ?

Il manquait à la collection d'aventuriers que la guerre a fait sortir de terre, un faux Kerenski : nous l'avons. Le bonhomme qui a surgi à l'improviste au Congrès socialiste de Londres, qui y a été acclamé par l'assistance et complimé par le ministre Henderson, qui y a fait la pige à Vandervelde, à Huysmans, à Renaudet et à Branting, ne serait pas l'homme qu'on croyait, ne serait pas le dictateur à la manne qui tint un moment entre ses mains le sort de l'immense empire russe : ce serait un simple aventurier, qui se serait payé, dans les grandes largeurs, la tête du socialisme international.

A Londres, on n'y aurait vu que du feu ; dans l'enthousiasme suscité par le discours vibrant du Russe, les augures de l'Internationale ne l'avaient relégué que de profil. Mais à Paris, on y a regardé d'un peu plus près, et voici que M. Claude-Avet, un ancien correspondant à Pétrograd du « Petit Parisien », qui habite Paris, écrit à son journal qu'il a connu Kerenski au temps de sa splendeur et qu'il se refuse à le reconnaître en l'homme qui s'affiche sous son nom.

Le Kerenski de Londres et de Paris, dit-il, est plus petit de taille que celui de Pétrograd : on savait bien que les soucis creusent, mais on ne se doutait pas qu'ils rapetissent !

D'autre part, le Kerenski authentique avait les cheveux blond-cendré, tandis que celui-ci les a châtain ; le premier se coiffait en brosse, le second a la chevelure soigneusement peignée et séparée au milieu par une raie impeccable.

Bref, il y a de grandes chances que l'on se trouve en présence d'un Kerenski de contrebande. Cette appréhension s'accroît encore du fait que l'homonyme ou le sosie de Kerenski semble avoir une peur bleue d'entrer en contact avec la Presse, tandis que l'excitateur ne perdait aucune occasion de claironner *urbi et orbi* ses visées politiques et sa compréhension de la situation.

Quant au vrai Kerenski, celui qui n'est sur aucun coin, une personnalité russe a fait part à l'ententophile « Telegraaf », d'Amsterdam, de quelques considérations qui ne manquent pas d'imprévu.

Il ne faut, dit-il, attacher aucune importance aux discours amphigouriques de Kerenski. Si la Russie a trahi la cause de l'Entente, c'est Kerenski qui en est responsable. C'est lui qui a détruit la discipline dans l'armée russe et dont l'orgueil incommensurable a empêché Kornilof de sauver la Russie de l'anarchie et de l'effondrement. Il a chassé de l'armée Alexeïef, Brusiloff et Ivanof et s'est rendu à jamais ridicule en se proclamant lui-même généralissime.

Sa politique socialiste inapplicable a ouvert la voie à Lénine et aux démagogues. Aussi, jamais il ne reviendra au pouvoir en Russie, ou personne, aussi bien à gauche qu'à droite, ne lui pardonne d'avoir... lâché la bande des chiens enragés qui déchirent tout ce qu'ils trouvent sur leur route. Et c'est cet homme-là qui voudrait parler au nom du peuple russe ! Le monde n'oubliera pas que

c'est par sa faute que la guerre s'est prolongée, et l'on ne comprend pas que les honnêtes gens et les ouvriers anglais l'accueillent parmi eux.

Si, par malheur, il réussissait à accaparer la confiance, les Alliés iraient au devant de nouvelles et graves déceptions.

Qu'il retourne d'où il est venu, là où il s'est tenu caché durant les six mois qui ont été les plus sombres de toute l'histoire du peuple russe.

Qu'il disparaisse de la scène du monde, qu'il se fasse oublier à jamais ; il ne mérite plus que le mépris.

## ARRÊTÉS

### Arrêté

concernant la saisie des appareils d'éclairage et autres objets en cuivre, nickel, laiton, bronze ou tombac se trouvant dans les ménages ainsi qu'à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, et l'obligation de livrer ces objets.

### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 13 décembre 1916, concernant la saisie des objets en cuivre, étain, nickel, laiton, bronze ou tombac se trouvant dans les ménages, et l'obligation de livrer ces objets (Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé, n° 293), s'appliquera dorénavant aussi aux espèces suivantes d'objets en cuivre, nickel, laiton, bronze ou tombac :

- 1) appareils d'éclairage fixés, y compris les parties en laiton des becs à gaz ;
- 2) robinets à eau (de sortie) ;
- 3) toutes les parties métalliques des appareils extincteurs d'incendie et des lances d'arrosage, telles que robinets à incendie, soupapes, pièces de raccord, embouchures, etc. ;
- 4) tuyaux d'écoulement des pompes à eau ;
- 5) toutes les poignées de fenêtres, peu importe qu'elles soient rivées, soudées ou fixées d'une autre manière quelconque, ainsi que les pommeaux et boutons des poêles, fourneaux, etc.

Les objets visés ci-dessus sont saisis et doivent être livrés même lorsqu'ils ne se trouvent pas dans les ménages au sens restreint du mot, mais à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments publics ou privés, habités ou non (par exemple dans les locaux de service des autorités, les économats, cantines, etc., des fabriques, les cages d'escaliers).

### Article 2

Ne tombent pas sous l'application du présent arrêté :

- 1) Les objets en fer ou autre métal non saisi qui sont recouverts (par exemple, galvanisés ou doublés) de cuivre, de bronze ou de laiton ;
- 2) Les objets se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur des églises ou autres locaux à usage de culte ;
- 3) Les objets désignés au n° 1 de l'article 1<sup>er</sup>, si la moitié au moins de leur substance se compose de matières non frappées de saisie. Toutefois, la verrerie (y compris les globes, les abat-jour, les coupes, les fumivores) et les franges de perles ne seront pas considérés comme faisant partie des appareils d'éclairage ;
- 4) Les objets désignés aux nos 2 à 5 de l'article 1<sup>er</sup>, composés aux 3/4 ou dans une plus forte proportion de métal non saisi, lorsque leurs différentes parties sont inséparablement unies, par exemple, par rivetage, soudure, soudage, etc.

5) Les appareils d'éclairage au gaz n'ayant qu'un seul bec et pesant moins d'un demi-kilogramme ;

6) Les fils conducteurs introduits dans ou rattachés à des appareils d'éclairage électrique saisis et qu'il faut laisser sur place, pour autant qu'ils soient nécessaires à l'installation d'un nouvel éclairage.

Il appartient à l'« Abteilung für Handel und Gewerbe, Rohstoffverwaltungsstelle » (Section du commerce et de l'industrie, Bureau central des matières premières) de décider, le cas échéant, en dernier lieu si les conditions prévues au présent article s'appliquent dans l'espèce.

### Article 3

Les objets désignés à l'article 1<sup>er</sup> doivent être démontés et livrés dans les délais que fixera l'« Abteilung für Handel und Gewerbe, Rohstoffverwaltungsstelle ».

### Article 4

Quant au remplacement des objets livrables conformément aux prescriptions du présent arrêté, tous les renseignements nécessaires seront fournis soit par l'« Abteilung für Handel und Gewerbe, Rohstoffverwaltungsstelle », à Brussel, 30, avenue de la Renaissance, soit par les dépôts de livraison, dont l'adresse sera indiquée ultérieurement.

Est interdite : la fabrication industrielle d'objets destinés à remplacer les objets saisis, non approuvés par les autorités. Les objets fabriqués à l'encontre de cette défense pourront être enlevés par contrainte et sans indemnité.

Ne tombent pas sous cette défense : les objets de remplacement fabriqués par des artisans et livrés directement au public sans l'intermédiaire de marchands.

L'« Abteilung für Handel und Gewerbe, Rohstoffverwaltungsstelle », décidera définitivement, le cas échéant, si les conditions prévues au présent article s'appliquent dans l'espèce.

### Article 5

Lorsque la livraison des objets énumérés aux nos 1 à 3 de l'article 1<sup>er</sup> aura lieu régulièrement, les prix suivants seront payés au comptant :

par kilo de cuivre rouge, laiton, bronze ou tombac, 10 fr., objets dans la composition desquels n'entrent pas d'autres matières ; 7,50 fr., objets dans la composition desquels entrent d'autres matières.

par kilo de nickel, 13 fr., objets dans la composition desquels n'entrent pas d'autres matières ; 10 fr., objets dans la composition desquels entrent d'autres matières.

Pour les objets désignés aux nos 4 et 5 de l'article 1<sup>er</sup> et qui auront été livrés régulièrement, les prix suivants seront payés au comptant :

par kilo de cuivre rouge, 7 fr., objets dans la composition desquels n'entrent pas d'autres matières ; 5,20 fr., objets dans la composition desquels entrent d'autres matières.

par kilo de laiton ou de bronze, 6 fr., objets dans la composition desquels n'entrent pas d'autres matières ; 4,50 fr., objets dans la composition desquels entrent d'autres matières.

### Article 6

L'« Abteilung für Handel und Gewerbe » est chargée de l'exécution du présent arrêté et autorisée à décrire les dispositions réglementaires nécessaires pour en assurer l'exécution.

### Article 7

Pour autant que le présent arrêté n'en dispose pas autrement, les prescriptions de l'arrêté du 13 décembre 1916 (C. C. 174 23418) ainsi que celles de l'arrêté du 13 juin 1917, étendant l'application des dispositions pénales des arrêtés pris au point de vue économique à la suite de l'état de guerre, resteront en vigueur.

Brussel, le 8 juin 1918.

Der Generalgouverneur in Belgien.  
Freiherr von FALKENHAUSEN,  
Generaloberst.

Calton. — Pouvait-elle avancer de si peu que ce fût ?

Le témoin. — Non, entre huit et deux heures, le temps n'était pas suffisant.

Calton. — Avez-vous vu votre tante ce soir-là ?

Le témoin. — Oui, j'ai attendu son retour.

Calton. — Et lui avez-vous dit que vous aviez réglé la pendule ?

Le témoin. — Non, je n'y ai pas pensé.

Calton. — Alors, elle croyait encore que la pendule avançait de dix minutes ?

Le témoin. — Oui, je le présume.

Après le contre-interrogatoire de Deady, Félix Rolleston fut appelé et déposa comme suit :

— Je suis un ami intime du prisonnier. Je le connais depuis cinq ou six ans et je ne l'ai jamais vu porter de bagues.

Il m'a bien souvent répété qu'il ne les aimait pas et n'en porterait jamais.

## Avis.

Dispositions réglementaires de l'arrêté du 8 juin 1918, concernant la saisie des appareils d'éclairage et autres objets en cuivre, nickel, laiton, bronze ou tombac se trouvant dans les ménages ainsi qu'à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, et l'obligation de livrer ces objets.

### Article 1<sup>er</sup>

#### Obligation de livrer.

En vertu de l'article 6 de l'arrêté pris par Son Excellence M. le Gouverneur général à la date du 8 juin 1918 et concernant la saisie des appareils d'éclairage et autres objets en cuivre, nickel, laiton, bronze ou tombac se trouvant dans les ménages ainsi qu'à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, et l'obligation de livrer ces objets, tous les intéressés tenus de livrer (v. le s. v. de l'arrêté du 13 décembre 1916 — C. C. 174 23418) sont mis en demeure de livrer ces objets rentrait dans les catégories visées par l'article 2 du présent avis.

### Article 2

#### Objets à livrer

- 1) Appareils d'éclairage fixés, y compris les parties en laiton des becs à gaz ;
- 2) Robinets à eau (de sortie) ;
- 3) Toutes les parties métalliques des appareils extincteurs d'incendie et des lances d'arrosage, telles que robinets à incendie, soupapes, pièces de raccord, embouchures, etc. ;
- 4) Tuyaux d'écoulement des pompes à eau ;
- 5) Toutes les poignées de fenêtres, peu importe qu'elles soient rivées, soudées ou fixées d'une autre manière quelconque, ainsi que les pommeaux et boutons des poêles, fourneaux, etc.

### Article 3

#### Dispositions concernant la livraison.

La livraison des objets désignés à l'article 2 du présent avis doit se faire par communes et par quartiers, conformément aux instructions données ci-dessous.

Dans les localités où les intéressés reçoivent un avis spécial les invitant à livrer, le fait de n'avoir pas reçu un tel avis n'exempterait pas de l'obligation de livrer ; dans ce cas, bien au contraire, on serait tenu de livrer en même temps que les habitants des maisons voisines.

Les dépôts de livraison seront ouverts tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Les personnes tenues de livrer devront faire effectuer à leurs frais le transport aux dépôts de livraison et le démontage des objets fixés.

Les objets ne faisant pas partie des appareils d'éclairage, telle la verrerie (y compris les globes, les abat-jour, les coupes, les fumivores), de même que les franges de perles, doivent être enlevés avant la livraison. La livraison pourra se faire par l'intermédiaire de mandataires.

Le paiement des objets aura lieu au moment même de la livraison et entre les mains du porteur, d'après le poids constaté au dépôt de livraison et aux prix fixés à l'article 5 de l'arrêté du 8 juin 1918 (H. G. R. 11636/1). Le porteur recevra une quittance indiquant le poids des objets livrés et le montant payé.

Dans les maisons et appartements, loués ou sous-loués les propriétaires, locataires ou sous-locataires seront responsables de la livraison intégrale de tous les objets visés par l'arrêté.

Des instructions spéciales seront données au sujet des maisons qui sont occupées par des autorités militaires ou civiles allemandes.

Les appareils d'éclairage fixés auxquels une valeur artistique est attribuée, pourront provisoirement rester en place, à la condition, toutefois, que, dans un délai de 14 jours, au plus tard, à compter du moment de la publication du présent avis, ils soient déclarés par écrit à l'« Abteilung für Handel und Gewerbe, Rohstoffverwaltungsstelle » (Section du commerce et de l'industrie, Bureau central des matières premières), bureau n° 268, à Brussel, 30, avenue de la Renaissance.

### Article 4

#### Remplacement des objets livrés.

En vue de remplacer les objets qui doivent être livrés, le public pourra s'en procurer d'autres, approuvés par les autorités et mis en vente, dans les limites de certaines restrictions, dans les magasins reconnus comme tels à l'aide d'affiches revêtues du timbre de l'« Abteilung für Handel und Gewerbe, Rohstoffverwaltungsstelle ». Pour ces objets de remplacement, des prix maxima seront fixés et affichés dans les locaux de vente.

La fabrication industrielle d'objets destinés à remplacer les objets saisis en vertu de l'arrêté du 8 juin 1918, est interdite, à moins que les objets de remplacement n'aient été au préalable approuvés par les autorités. Les objets fabriqués à l'encontre de cette défense pourront être enlevés par contrainte et sans indemnité.

Ne tombent pas sous cette défense : les objets de remplacement fabriqués par des artisans et livrés directement au public sans l'intermédiaire de marchands.

Les demandes de renseignements relatives au remplacement des objets livrés doivent être adressées soit à l'« Abteilung für Handel und Gewerbe, Rohstoffverwaltungsstelle », à Brussel, 30, avenue de la Renaissance, bureau n° 268, soit aux dépôts de livraison ouverts dans les différentes localités.

### Article 5

#### Mesures de contrainte

Les objets qui n'auront pas été livrés régulièrement seront enlevés par contrainte.

Des perquisitions domiciliaires seront opérées après l'expiration des délais de livraison, en vue de quoi, les quittances relatives aux livraisons déjà effectuées doivent être tenues à la disposition des patrouilles chargées des vérifications.

L'attention des intéressés est tout spécialement attirée sur les dispositions pénales du § 11 de l'arrêté du 13 décembre 1916 ainsi que sur l'arrêté du 17 juin 1917, étendant l'application des dispositions pénales des arrêtés pris au point de vue économique à la suite de l'état de guerre.

Brussel, le 10 juin 1918.

Der Chef  
der Abteilung für Handel und Gewerbe  
bei dem Generalgouverneur in Belgien.  
Freiherr von WELSER.

## Chronique Carolrégienne

### A Mont-sur-Marchienne.

Vol de farine. — A la suite d'une enquête discrète, menée par Messieurs Masset et Masson, membres du Comité du Ravitaillement, qui avaient découvert qu'une chiffonnière se rendait trop souvent au domicile de son cousin, nommé Many, occupé au magasin à farine, la police a été amenée à faire irruption simultanément au domicile de tout le personnel occupé à ce magasin.

Ajoutons de suite que, sauf chez Many, où on a retrouvé 5 à 6 kilos de farine cachée au grenier, il ne fut rien découvert de suspect au cours de ces visites. Interrogée sur la provenance de cette farine, l'épouse Many déclara que son mari en rapportait assez régulièrement et qu'elle la vendait au prix de 12 fr. 50 le kilo.

En effet, la chiffonnière dont il est question plus

Dans le contre-interrogatoire :

L'avocat de la couronne. — Vous n'avez jamais vu le prisonnier porter une bague en diamants ?

Le témoin. — Non, jamais.

L'avocat de la couronne. — Vous n'avez jamais vu en sa possession une bague de ce genre ?

Le témoin. — Non, je l'ai vu acheter des bagues pour des dames, mais je ne lui ai jamais vu de bagues d'homme.

— L'avocat de la couronne. — Pas même de cachet ?

Le témoin. — Non, pas même de cachet.

Sal Rawlins fut ensuite introduite et, après avoir prêté serment, déposa :

— Je reconnais le prisonnier.

J'ai remis une lettre qui lui était adressée au Melbourne Club à minuit moins le quart, le jeudi 28 juillet dernier.

Je ne savais pas son nom. Il me rejoignit un peu après une heure du matin, au coin

haut sortait précisément de là, nantie d'un kilogramme de cette denrée qu'elle venait d'acheter.

L'enquête qui continue activement démontrera depuis combien de temps ce manège durait. Inutile de dire qu'à la suite de cette découverte, Many, qui nie tout, a été immédiatement prié de déguerpir du magasin, en attendant qu'une sanction soit prise à son égard.

Pour finir, rappelons aux ménagères que la ration ordinaire de farine est de 125 gr. et la ration supplémentaire de 350 gr., soit 475 gr. par semaine et par bouche.

Il y a lieu d'ajouter 5 gr. de bon poids que les peseurs ont ordre de mettre dans chaque ration afin de suppléer à l'évaporation possible.

Donc, plus que jamais pesez votre sac vide et repesez votre farine.

Soyez que si le démon inciterait à mal faire au personnel occupé aux farines (qui ne touche qu'un salaire dérisoire de 2 fr. par jour), ce dernier, en tenant 10 gr. en moins dans chacune des 2000 rations qu'il pèse arriverait à un boni de 20 kg par semaine.

## Chronique Liégeoise

### Justice

Le Tribunal Impérial d'Arrondissement vient d'avoir à rendre son jugement dans une affaire très pénible et où une mort d'homme fut occasionnée pour la cause la plus futile.

Résumons les faits : le 8 mai dernier, à Painsies-Celles, le fermier Deprez, surprenant le petit Marcel Renard, en compagnie d'autres gamins, occupé à chasser des hametons dans son verger, voulut l'en chasser et, pour l'effrayer, lui lança une pierre qui, malheureusement, atteignit l'enfant à la tête et lui occasionna une blessure, qui, sans être grave, le fit saigner abondamment.

Le gamin, rentré chez lui pour se faire panser, raconta l'incident à son père qui entra dans une colère terrible et se mit à la recherche du fermier, qu'il recontra enfin.

Une discussion violente survint, qui dégénéra bientôt en rixe sanglante, et le père Renard, au paroxysme de la fureur, porta à Deprez, un terrible coup de couteau qui, quelques heures plus tard, occasionna la mort de la victime.

Renard alla alors immédiatement se constituer prisonnier à la Kommandantur de Waremme.

La Cour, tenant compte des circonstances atténuantes du drame et du passé irréprochable du meurtrier, qui a agi sous l'impulsion de la colère en voyant son enfant couvert de sang, après une éloquente plaidoirie du Justizkommissar Coene, a rendu un jugement très indulgent qui condamne Renard à une peine de trois ans et six mois d'emprisonnement.

### Ravitaillement

Le Bourgmestre de Liège vient enfin de prendre un arrêté qui s'imposait, vu les agissements inquiétants des marchands et qui interdit de mettre les légumes en vente à des prix usuraires, sous peine de saisie et de poursuites judiciaires. Reste à voir maintenant comment l'arrêté en question sera respecté et la vigueur que la police mettra à le faire observer.

D'autre part, on annonce l'arrivée dans les gares de Liège, d'un premier envoi de 50 000 kilos de pommes de terre hâtives, dont la distribution a commencé aujourd'hui dans les magasins communaux à raison de deux kilos par personne. C. M.

## Chronique Locale et Provinciale

### Théâtre de Namur

Dimanche 14 juillet 1918, à 7 heures  
REPRÉSENTATION DE GRAND GALA  
LE CHEMINEAU

Drame lyrique en 4 actes  
Poème de Richepin. — Musique de X. Leroux.

avec les concours de :

Mlle Marthe DARNAY, du Théâtre Royal de la Monnaie dans le rôle de TOINETTE.

M. CLOSSET, baryton, dans le rôle du CHEMINEAU.

M. Becker, dans le rôle de FRANÇOIS.

M. de Trévi, du Théâtre Royal de la Monnaie, dans le rôle de TOINET.

M. Grommen, dans le rôle de Maître PIERRE.

M. Prever, Mlle Boland, Mlle Jordens, M. Houyoux, MARTIN. ALINE. CATHERINE. THOMAS.

Orchestre complet sous la direct. de M. F. Brumagne.

Prix des Places : Stalles, baignoires, 1<sup>re</sup> loges, balcons, 6 fr. ; — Parquets, 2<sup>de</sup> loges, 4 fr. 50 ; — Parterres, 3<sup>de</sup> loges, 2 fr. 50 ; — Amphithéâtres, 1 fr. 25 ; — Paradis, 0 fr. 75.

Location ouverte chez M. Casimir, 13, rue Emile Cavelier. Les enfants paient place entière.

## THÉÂTRES, SPECTACLES ET CONCERTS

NAMUR-PALACE, Place de la Station.

Matinée à 4 h. — Soirée à 7 h.

Programme du 5 au 11 juillet

Au cinéma : « Princesse Hella », comédie en 4 parts, par Mlle Hella Moja ; — Tontolini Josué, comique ; — Mont Saint-Michel, documentaire ; — Moineaux Affamés, drame en 2 parties ; — Enfants Terribles, com.

Au music-hall : « Les Bernadiss », travail sur fil de fer ; — « Mlle Beauvoisin », chanteuse légère du Pavillon de Flore, de Liège.

Concert — ROYAL MUSIC-HALL, — Cinéma. (F. COURTROY), Place de la Gare, 21

Programme du 5 au 11 juillet

Au cinéma : « Duel Américain », grand drame sensationnel en 5 parties, joué par Kelly Brown ; — Divers films comiques et documentaires des plus intéressants.

Au music-hall : « Les Red-Stars », travail aérien ; — « Mme Péclers », chanteuse à voix.

## ANNONCES

CHAMBRE GARNIE à louer pour Monsieur seul honorable. S'adresser A. B. C., bureau du journal, 5766

Musiques à vendre pour orchestre, piano seul, violon et piano, chez M. V. Lullin, rue Rogier, 109 Namur, 5973

ALU-VIOLON (Bosch) à vendre. Prendre adresse au bureau du journal, 5475

DISPONIBLE

Acide acétique 80% bon goût

Pharmacie COX, fabricant 6553

10, rue T'Kint, 10, BRUXELLES

de Russel street et de Bourke street, où l'on m'avait dit de l'attendre.

Je le menai chez ma grand'mère, dans une ruelle de la petite rue de Bourke. Il y avait là une femme mourante qui voulait lui parler. Il resta auprès d'elle à peu près vingt minutes, et alors je le reconduisis jusqu'au coin de Russel street et de Bourke street.

J'ai entendu sonner les trois quarts, très peu de temps après que je l'avais quitté.

L'avocat de la Couronne. — Vous êtes tout à fait certain que le prisonnier est bien l'homme que vous avez rencontré cette nuit-là ?

Le témoin. — Tout à fait certain, je le jure.

L'avocat de la Couronne. — Et il vous a rencontré quelques minutes après une heure ?

Le témoin. — Oui, à peu près cinq minutes. J'ai entendu l'horloge sonner une

**COMITES**  
SEL DISPONIBLE  
Gros Stock  
53, avenue du Port, Bruxelles 6484

**VINS** PARTICULIER ACHÈTE